



LES TARIFS DES

# services municipaux évoluent



vosre  
quotient familial  
aussi !

**Plus équitables, plus simples, accessibles et transparents, les nouveaux tarifs des services municipaux qui vont s'appliquer à la rentrée seront plus faciles à comprendre.**

Pour ajuster les tarifs, le quotient familial évolue.

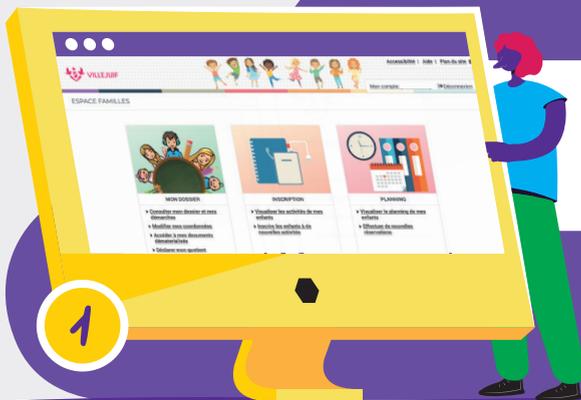


**La Ville appliquera le quotient familial de la Caisse d'allocation familiale (Caf), déjà utilisé pour le calcul des tarifs des crèches.**

**Plus besoin de constituer un dossier, tout se passe sur votre Espace Familles.** Pensez bien à faire votre mise à jour avant le 30 septembre pour l'application de ces nouveaux tarifs, dès la rentrée. Dans le cas contraire, le tarif maximum vous sera facturé (sans possibilité de vous faire rembourser de manière rétroactive).



Ces tarifs personnalisés seront appliqués pour **la restauration scolaire, les activités périscolaires, extrascolaires, les repas ou séjours des seniors, les activités culturelles, sportives et de la jeunesse.**



## Comment déclarer son quotient depuis l'Espace Familles ?

[familles.villejuif.fr](http://familles.villejuif.fr)

- 1 Rentrez dans votre Espace Familles avec votre **identifiant et mot de passe**
- 2 Allez dans la rubrique « **Mon dossier** », cliquez sur « **Déclarer mon quotient** »
- 3 Mettez à jour votre quotient familial en cliquant sur « **Mon quotient** » puis « **Déclarer** »
- 4 Cliquez sur « **J'ai lu et j'accepte les conditions de ma déclaration** » puis sur « **Commencer ma déclaration** »
- 5 Renseignez votre nom et prénom, le numéro d'allocataire et le code postal
- 6 Cochez « **Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations** »
- 7 Cliquez sur « **Terminer** »

1

2

3

4

5

Étape 1/3...    Étape 2/3    Étape 3/3

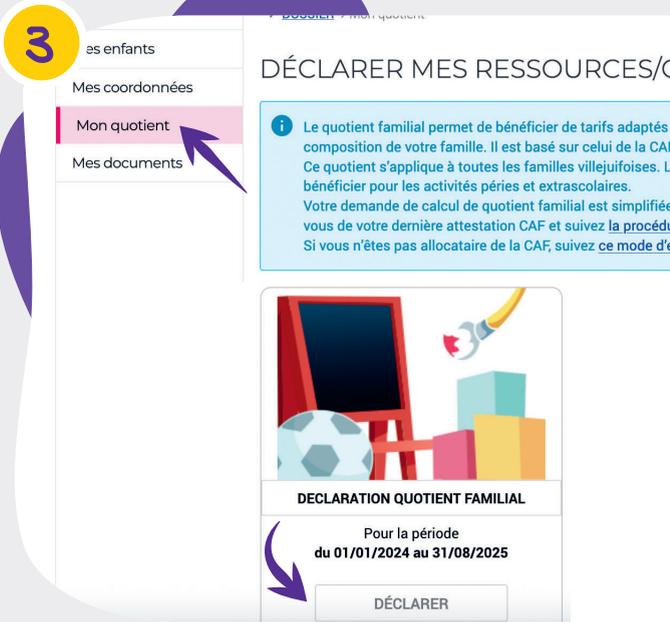
Description démarche    Déclaration ressources    Récapitulatif

**i** \* La ville de Villejuif, représentée par son Maire, dont le siège est l'Hôtel de Ville sis esplanade Pierre-Yves Cosni donnees personnelles pour calculer votre quotient familial et bénéficier des tarifs adaptés. Pour plus d'informa personnelles, consultez aux mentions légales.

Les champs obligatoires sont précédés d'un astérisque (\*).

J'ai lu et j'accepte les conditions de ma déclaration\*



**ALLOCAIONS FAMILIALES**

**i** En utilisant ce téléservice, vous acceptez que les informations de la CAF ou fiscales collectées par les services de l'État et de la ville pour votre demande. Vous consentez également à ce que la ville consulte vos données auprès de la CAF.

DÉCLARATION

Les champs obligatoires sont précédés d'un astérisque (\*).

Nom\* : \_\_\_\_\_

Prénom\* : \_\_\_\_\_

Numéro d'allocataire\* : \_\_\_\_\_

Code postal\* : \_\_\_\_\_

Si vous n'avez pas d'accès à votre Espace Familles ou pas de quotient Caf ou si vous souhaitez un accompagnement dans la démarche : contactez le service Formalités vie scolaire.

## exemples d'évolutions de tarifs

Salaires & assimilés / an	
Allocations Caf / an	
Revenus / mois	
Loyer / mois	
<b>Quotient Caf</b>	

### FAMILLE **a**

1 parent avec  
2 enfants à charge

17 500 €

2 778 €

1 690 €

450 €

**612**

### FAMILLE **b**

2 parents avec  
2 enfants à charge

40 000 €

2 690 €

3 558 €

560 €

**1 100**

### Restauration élémentaire

	ancien tarif	nouveau tarif
MINIMUM	0,50 €	0,50 €
FAMILLE <b>a</b>	2,93 €	2,79 €
FAMILLE <b>b</b>	4,39 €	4,35 €
MAXIMUM	5,50 €	6,50 €

### Activité à la MPT

1 heure / semaine  
PRIX POUR L'ANNÉE

	ancien tarif	nouveau tarif
MINIMUM		10,00 €
FAMILLE <b>a</b>	TARIF UNIQUE 76,25 €	43,00 €
FAMILLE <b>b</b>		66,00 €
MAXIMUM		100,00 €



Pour calculer vos tarifs vous pouvez utiliser la calculatrice de simulation en scannant le QRcode ci-contre.

## Les adresses où faire vos démarches :

### Service Formalités et vie scolaire

Esplanade Pierre-Yves-Cosnier

01 45 59 21 70

- Lundi, mardi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- Jeudi de 8h30 à 12h
- Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Samedi de 8h30 à 12h

### Mairies annexes

#### Ambroise-Croizat

2, rue Ambroise-Croizat

01 45 59 23 80

- Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- Mardi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Jeudi de 8h30 à 12h
- Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
- 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois de 8h30 à 12h

#### Auguste-Rodin

place Auguste Rodin

01 45 59 23 60

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> samedi de chaque mois de 8h30 à 12h

#### Les Petits-Ormes

2, rue Henri-Luisette

01 45 59 25 90

- Lundi de 13h30 à 18h
- Mardi et mercredi de 13h30 à 17h
- Vendredi de 13h30 à 16h

#### Alexandre-Dumas

50, avenue Salvador-Allende

01 86 93 35 60

- Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- Mardi et mercredi de 8h30 à 12h de 13h30 à 17h
- Jeudi de 8h30 à 12h
- Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h



**PLUS D'INFORMATIONS**

familles.villejuif.fr  
Tél. 01 45 59 21 70